



**DÉCISION DU MAIRE N° 2023/074**

**Relative à la tarification des cours de l'école municipale  
des musiques et de danse**

En vertu de l'article 47 de la loi n° 2015-1775 du 29 décembre 2015 relative à la République numérique, la présente décision est publiée en ligne sur le site internet de la commune de Montmagny.

**Le Maire de la commune de Montmagny,**

**Vu** le code général des collectivités territoriales notamment son article L 2122-22 ;

**Vu** la délibération du conseil municipal n°2020/04.07/01 en date du 04 juillet 2020 portant élection du Maire ;

**Vu** la délibération du conseil municipal n°2020/04.07/04 en date du 04 juillet 2020 donnant délégation de pouvoirs du conseil municipal à Monsieur le Maire ;

**Considérant** la nécessité de faire évoluer la tarification des cours de l'école municipale des musiques et de danse avec une augmentation de 5% ;

**DÉCIDE**

**Article 1<sup>er</sup>** : de fixer les tarifications suivantes à compter de la rentrée scolaire 2023/2024 :

TARIFS 2023/2024	MAGNYMONTAIS TRANCHE DE 0 à 400€				
	Premier élève	Deuxième élève	Troisième élève	Quatrième élève	Deuxième instrument et plus
Instrument ou Atelier Tournant plus F.M. et/ou chorale, Pratique collective	214	171	138	109	134
F.M.seule	141	118	94	75	
Instrument seul sous condition	128	103	83	65	81
Eveil musicale (45 mm hebdomadaire)	75	60	48	39	
Orchestres	17			35	
Atelier jazz ou musique de chambre	66	54	43	46	
Danse classique	89	71	57		
Chorales	50	41			
Studio d'enregistrement	5				

TARIFS 2023/2024	MAGNYMONTAIS de 401 à 800€				
	Premier élève	Deuxième élève	Troisième élève	Quatrième élève	Deuxième Instrument et plus
Instrument ou Atelier Tournant plus F.M. et/ou chorale, Pratique collective	270	216	173	139	169
F.M.seule	183	147	117	94	
Instrument seul sous condition	168	135	107	86	105
Eveil musicale (45 mm hebdomadaire)	93	75	60	48	
Orchestres	21				
Atelier jazz ou musique de chambre	84	66	54	43	
Danse classique	111	89	71	57	
Chorales	63	50			
Studio d'enregistrement	5				

TARIFS 2023/2024	MAGNYMONTAIS TRANCHE DE 801€ à 1200€				
	Premier élève	Deuxième élève	Troisième élève	Quatrième élève	Deuxième Instrument et plus
Instrument ou Atelier Tournant plus F.M. et/ou chorale, Pratique collective	337	270	216	172	211
F.M.seule	229	183	147	118	
Instrument seul sous condition	210	168	134	107	130
Eveil musicale (45 mm hebdomadaire)	115	93	75	61	
Orchestres	26			54	
Atelier jazz ou musique de chambre	105	84	67	71	
Danse classique	140	111	89		
Chorales	79	63			
Studio d'enregistrement	5				

TARIFS 2023/2024	MAGNYMONTOIS TRANCHE DE 1201€ à 1600€				
	Premier élève	Deuxième élève	Troisième élève	Quatrième élève	Deuxième Instrument et plus
Instrument ou Atelier Tournant plus F.M. et/ou chorale, Pratique collective	422	337	270	216	264
F.M.seule	287	230	184	147	
Instrument seul sous condition	262	210	168	134	164
Eveil musicale (45 mm hebdomadaire)	146	117	93	75	
Orchestres	33				
Atelier jazz ou musique de chambre	131	105	85	67	
Danse classique	173	140	11	88	
Chorales	99	79			
Studio d'enregistrement	5				

TARIFS 2023/2024	MAGNYMONTOIS TRANCHE A PARTIR DE 1601€				
	Premier élève	Deuxième élève	Troisième élève	Quatrième élève	Deuxième Instrument et plus
Instrument ou Atelier Tournant plus F.M. et/ou chorale, Pratique collective	527	422	337	270	329
F.M.seule	359	287	229	184	
Instrument seul sous condition	328	262	210	167	205
Eveil musicale (45 mm hebdomadaire)	182	146	117	93	
Orchestres	42				
Atelier jazz ou musique de chambre	165	132	107	85	
Danse classique	217	173	140	111	
Chorales	123	99			
Studio d'enregistrement	5				

TARIFS 2023/2024	HORS COMMUNE				
	Premier élève	Deuxième élève	Troisième élève	Quatrième élève	Deuxième Instrument et plus
Instrument ou Atelier Tournant plus F.M. et/ou chorale, Pratique collective	714	572	458	366	446
F.M.seule	485	387	311	249	
Instrument seul sous condition	445	357	285	228	278
Eveil musicale (45 mm hebdomadaire)	277	222	177	143	
Orchestres	42				
Atelier jazz ou musique de chambre	234	188	150	120	
Danse classique	267	213	170	136	
Chorales	197	157			
Studio d'enregistrement	12				

**Article 2** : d'indiquer que pour bénéficier du tarif instrument seul, il est nécessaire de fournir une attestation de Formation Musicale d'un niveau équivalent d'un autre établissement, ou avoir fini le cursus de formation musicale à l'école, ce tarif étant réservé aux enfants (-18ans).

**Article 3** : de dire que les élèves issus de la classe orchestre passés et présents bénéficient d'un tarif unique de 214€.

**Article 4** : de dire les employés municipaux et leurs familles bénéficient des tarifs « Commune de Montmagny ».

**Article 5** : de dire que l'inscription se fait sur la présentation d'un justificatif d'identité (carte nationale d'identité, passeport, carte de séjour, carte de résident) et de domicile (quittance de loyer, électricité, téléphone). Elle est conditionnée au paiement du tarif de l'activité concernée, soit en une seule fois, par trimestre, ou en 10 versements mensuels.

**Article 6** : d'indiquer que tout trimestre commencé est dû dans sa totalité sauf en cas de force majeure et sur présentation d'un justificatif (déménagement dans une autre région, incapacité physique, etc.).

**Article 7** : de dire qu'en cas de refus de présenter les documents demandés, le tarif le plus élevé s'appliquera.

**Article 8** : de dire que les recettes sont inscrites au budget de la commune.

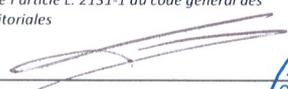
**Article 9** : de charger Monsieur le Maire, ou toute personne habilitée par lui, d'accomplir toutes les formalités nécessaires pour l'exécution de la présente décision.

Fait à MONTMAGNY, le 20 juin 2023.

**Le Maire,**  
**Patrick FLOQUET.**

Transmis à la préfecture du Val d'Oise le 20 JUIN 2023  
Publié ou affiché le 20 JUIN 2023  
Notifié le 20 JUIN 2023  
Certifié exécutoire le 20 JUIN 2023

*En application de l'article L. 2131-1 du code général des collectivités territoriales*




Accusé de réception en préfecture  
095-219504271-20230620-DEC-2023-074-AR  
Date de télétransmission : 20/06/2023  
Date de réception préfecture : 20/06/2023

# Acte à classer

DEC-2023-074

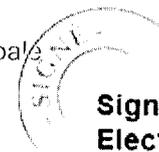
1                      2                      3                      4                      5                      6  
En préparation    Pour signature    Prêt à transmettre    En attente retour  
Préfecture    > AR reçu <    Classé

Identifiant FAST : ASCL\_2\_2023-06-20T14-11-17.01 ( MI245816807 )

Identifiant unique de l'acte : 095-219504271-20230620-DEC-2023-074-AR ( Voir l'accusé de réception associé )

Objet de l'acte : Relative à la tarification des cours de l'école municipale  
des musiques et de danse

Date de décision : 20/06/2023

  
**Signature  
Electronique**

Nature de l'acte : Actes réglementaires

Matière de l'acte : 7. Finances locales  
7.10. Divers

Identifiant unique de l'acte antérieur  
:

Acte : DEC-2023-074.PDF

Multicanal : Non

Classer

Annuler

Préparé

Date 20/06/23 à 11:26

Par MAZET CELINE

Demande de signature

Date 20/06/23 à 11:26

Par MAZET CELINE

Signé

Date 20/06/23 à 11:38

Par FLOQUET Patrick

Transmis

Date 20/06/23 à 14:11

Par MAZET CELINE

Accusé de réception

Date 20/06/23 à 14:21